



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 4 septembre 2025 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Marion Houriet
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

06 / 2025

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 septembre 2025
3. Communications du Bureau et correspondance
4. Adoption du procès-verbal
- 4.1 Adoption du procès-verbal des séances des 12 et 19 juin 2025
5. Prestation de serment
6. Elections
- 6.1 D'un-e membre suppléant-e à la commission des finances, en remplacement de Mme Marion Houriet (PS), nommée à la Présidence du Conseil
7. Nominations
8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux
9. Préavis / Rapports-préavis
- 9.1 Arrêté communal d'imposition pour l'année 2026 (2025/P29)
- 9.2 Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'860'000.—/TTC pour le projet des jeux d'eau du Jardin Doret, de son réaménagement, de la rénovation de la place de jeux et de l'aménagement des pourtours (2025/P30)
10. Rapports des commissions
- 10.1 Adoption de la zone réservée « Vieille Ville » (2025/P26)
- 10.2 Adoption des zones réservées « Nord-Est, plateau de Charmontey et Providence » (2025/P27)
- 10.3 Proposition d'augmentation du taux d'activité des municipales et municipaux à 60% au 1er juillet 2026 (2025/P28)
11. Réponses aux interpellations
- 11.1 Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « Quai Perdonnet : Magnifique lieu de vie ou vélodrome dangereux ! » (2025/RI06)
- 11.2 Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « Prévenir vaut mieux que... guérir (ou pas) ! » (2025/RI07)
12. Communications de la Municipalité
- 12.1 Le Novembre des Femmes devient le Novembre de l'Egalité (2025/C10)
- 12.2 Lancement officiel des travaux de rénovation du Samaritain (2025/C11)
- 12.3 Création d'un observatoire social, renfort de compétences et co-construction (2025/C12)
13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement
- 13.1 Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert-e-s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? »
- 13.2 Postulat de Mme Joëlle Minacci (da.), intitulé « Un hébergement pour les victimes de violences domestiques »
- 13.3 Interpellation de Mme Anna lamartino (PLR), intitulée « #VEVEY sculpte son nom »
- 13.4 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Il est temps de remettre à jour notre pyramide fiscale »

- 13.5 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Accès proactif aux documents publics de la Commune »
- 13.6 Interpellation de M. Jérôme Christen (VL) et consorts, intitulée « Un centre sportif régional loin de tout, en zone agricole, vraiment ? »
- 13.7 Interpellation de M. Jérôme Christen (VL) interpartis, intitulée « Quelles mesures rapides pour éviter aux VMCV des « sorties de route » et « des dérapages » ? »
- 13.8 Interpellation de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulée « La technologie embarquée comme aide à la conduite automobile »
- 13.9 Interpellation de Mme Giuliana De Regibus (PS), intitulée « L'apprentissage en question »
14. Questions, vœux, propositions individuelles

1. Appel

79 personnes présentes sur 97 élues, 18 personnes absentes, dont 1 sans excuse (M. L. Morier-Genoud)

Mme la Présidente ouvre la séance et prononce son discours de début de mandat :

« Plusieurs anciennes et anciens présidents m'ont dit : le temps que tu prends au tout début donne le rythme de tous les Conseils à venir. Alors, rassurez-vous : si je prends un instant maintenant, ce n'est pas pour rallonger nos séances, mais pour mieux les lancer, et ce ne sera jamais aussi long qu'aujourd'hui, je l'espère.

D'abord, je souhaite remercier Adrien Chevalley pour l'œuvre qui orne le mur derrière moi et qui va nous accompagner tout au long des Conseils. Ces mains levées rappellent à la fois notre droit de vote, mais aussi le geste simple par lequel on demande la parole. Ce n'est pas anodin : lever la main, attendre d'être reconnu·e, c'est accepter de jouer collectif, d'écouter avant de parler, et de donner à chacune et chacun la possibilité de s'exprimer à son tour.

Il me tient à cœur de rappeler que dans cette salle, toutes les voix comptent. Nous venons d'horizons différents, avec des sensibilités parfois opposées, mais nous avons toutes et tous été élus par la population. Notre légitimité est donc la même, et notre responsabilité aussi.

Pour que ce Conseil fonctionne, il faut que chacun et chacune se sente entendu, même lorsque ses idées ne font pas l'unanimité. Le respect dans nos prises de parole est la condition pour débattre avec franchise, mais sans heurts inutiles. C'est à cette seule condition que nous pouvons avancer efficacement et dignement, au service de la ville de Vevey.

Alors oui, ce geste de lever la main, ce temps de parole accordé à tour de rôle, ce n'est pas un détail technique : c'est la base de notre démocratie locale. Et je compte sur chacune et chacun de vous pour l'incarner pleinement, dès ce soir.

Je vous proposerai d'ailleurs, au point 3 de cet ordre du jour, diverses propositions que nous avons mises en place avec le Bureau afin d'avancer dans ce sens. »

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 septembre 2025

Mme la Présidente propose les modifications suivantes :

- Ajout d'un point 6.2 pour l'élection d'un·e membre suppléant·e à la commission de gestion, en remplacement de M. Eric Bays (VL)
- Retrait par la Municipalité du point 10.3 - Proposition d'augmentation du taux d'activité des municipales et municipaux à 60% au 1er juillet 2026 (2025/P28)
- Ajout d'un point 13.1 nouveau pour le dépôt d'une interpellation urgente intitulée « Vevey : la balle dans le camp des droits humains »

Mme la Présidente précise que le Bureau a validé la recevabilité de cette interpellation urgente considérant que le sujet est effectivement urgent et que le débat aura de toute manière lieu à la fin de la séance.

M. P. Bertschy rappelle qu'il avait proposé à l'époque de modifier le règlement du Conseil communal pour permettre l'adoption d'interpellations urgentes. On lui avait répondu que cela n'était pas possible. Il constate donc que cette validation dépend de qui émane l'interpellation et cela le désole.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à une large majorité tel qu'amendé (4 avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

3. Communications du Bureau et correspondance

La diffusion des séances du Conseil sur Citoyenne TV coûte plus de CHF 5'000.- et nous avons la possibilité de résilier le contrat à la fin du mois de septembre. Les personnes qui souhaitent continuer à bénéficier de ce service sont invitées à se manifester auprès du Secrétariat municipal jusqu'au 15 septembre 2025.

L'ASR nous a sollicités afin de déplacer une séance du mois de juin 2026 afin que les personnes qui font partie tant du Conseil communal que de l'ASR puissent participer aux séances du mois de juin, qui traiteront des comptes. Le Bureau a exceptionnellement accepté d'avancer la dernière séance du Conseil communal, prévue le 18 juin, au mardi 16 juin 2026. Les membres du Conseil ont reçu le nouveau calendrier par voie électronique.

Le temps de parole de chacune et chacun est important. Toutefois, nous pourrions largement raccourcir certaines prises de parole et éviter les redites. La parole sera accordée par ordre de lever de main et ne sera pas redonnée tant que toutes celles et tous ceux qui ne se seront pas exprimés n'auront pas pu le faire. Merci de respecter le silence lorsqu'une personne s'exprime pour permettre notamment aux personnes dans la salle qui ont des problèmes d'auditions de suivre les débats sereinement. Merci également de ne reprendre la parole que pour ajouter un élément nouveau qui apporte réellement quelque chose au débat. Le Bureau estime que 2 minutes de parole par personne devraient largement suffire et se réserve le droit de revenir lors d'une prochaine séance s'il devait constater que ces points étaient bafoués.

Concernant le dépôt de motions, postulats et interpellations, merci de passer directement aux conclusions puisque tout le monde a eu le temps d'en prendre connaissance. Seules les interpellations considérées comme urgentes nécessitent une lecture complète. Pour rappel, le dernier point de l'ordre du jour a pour but de poser des questions, de faire des vœux ou des propositions. Ce n'est en aucun cas un emplacement pour des interpellations cachées.

La notion de motion d'ordre peut amener à des compréhensions diverses et variées. La Présidente propose donc au Conseil de voter démocratiquement sur ce point et la décision prise sera appliquée durant toute cette année politique. Elle invite le Conseil à choisir entre deux options :

1. La personne qui demande la motion d'ordre lève la main et attend son tour de parole avant de pouvoir la déposer

2. Elle se lève et dépose une motion d'ordre entre deux prises de parole

Cette option est celle préconisée par le Bureau, qui considère qu'une motion d'ordre a pour but de stopper le débat, pas d'attendre la fin de celui-ci. La motion d'ordre doit être soutenue avant d'être débattue, puis votée.

À la demande de la Présidente, les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que **l'option 2 est acceptée à la majorité** (17 voix pour l'option 1 et 7 abstentions).

Durant la pause estivale, plusieurs courriers et informations nous sont parvenus. La Présidente rappelle qu'elle ne les lira pas en détail, mais que ceux-ci sont consultables auprès du Secrétariat municipal :

- Lettre de la Municipalité qui demande une prolongation de délai réglementaire au 2 octobre 2025 pour répondre à l'interpellation de Mme Sarah Tobler (PLR), intitulée « Fin de l'affichage politique libre – Surfaces officielles et autres compensations – Des précisions s'imposent »
- Lettre ouverte du comité « NON aux caméras » qui demande à la Municipalité d'agir pour les mesures sociales et de formations présentées dans le préavis
- Lettre de la Préfecture qui donne réponse après une enquête administrative à la suite d'un signalement de violation de secret de fonction. L'aboutissement de cette enquête n'a pas permis de mettre en lumière des faits susceptibles de constituer une violation de l'article 320 du Code pénal. Le Préfet renonce donc à transmettre le dossier au procureur
- Courriel d'un citoyen qui demande plus d'actions en faveur de Gaza de la part des conseillères communales et conseillers communaux. Cette demande a été transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence
- Lettre d'une famille qui se trouve dans la difficulté de trouver un logement à Vevey. Cette demande a été transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence
- Invitation aux législatifs communaux à participer à un atelier pour la définition des thématiques prioritaires du Plan d'Agglomération de 6e génération de l'Agglomération Rivelac. Les groupes ont nommé les personnes suivantes : MM. Pierre Chiffelle (da.), Patrick Bertschy (PLR), Dominique Besson (PS), Colin Wahli (Vert.e.s), Jérôme Christen (VL) et Bastien Schobinger (UDC).

M. P. Chiffelle salue la décision du Préfet qui met un terme à une sorte d'obscurantisme obsolète que d'aucuns veulent entretenir en brandissant sans cesse la menace de la violation du secret de fonction pour museler le débat public. Dans le cas particulier, le but était de révéler ce qu'une commission a discuté et voté s'agissant d'un amendement dans le cadre d'une proposition municipale, qui est donc publique. Il estime que le débat public doit être transparent, et que le travail du Conseil doit l'être le plus possible. Il invite donc toutes les personnes qui ont des avis à exprimer sur ce qui a pu être dit en commission à le faire, sauf si la commission a expressément décidé d'une confidentialité, ce qui ne doit arriver que dans des cas extrêmement restreints. On doit pouvoir parler librement de tout pour que les membres du Conseil et les citoyens sachent ce qui se trame dans les coulisses.

M. B. Schobinger constate que le Préfet s'est prononcé ; pour sa part, il n'ira pas plus loin et s'excuse d'avoir accusé M. P. Chiffelle. Il se dit en faveur de la transparence ; tout ce qui se dit en commission doit être public, mais peut-être faut-il laisser le temps à la commission d'effectuer son travail, de rendre son rapport avant de communiquer certaines informations, pour éviter par exemple que telle ou telle organisation concernée par l'objet ne mette la pression sur les conseillers si des séances et des votes sont encore à venir.

Durant l'été, nous avons appris le décès de M. Adrien Bavaud, ancien conseiller communal socialiste et président du Conseil communal. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence. Plus réjouissant, notre collègue, M. N. Bonjour et sa compagne ont donné naissance à une petite fille. Bienvenue à elle dans notre belle ville !

Un communiqué transmis ce jour mentionne que M. le Syndic est absent pour raisons médicales, à ce stade jusqu'au vendredi 26 septembre. Sa suppléance est assurée par les membres de la Municipalité.

Mme A. Iamartino remarque qu'un citoyen veveysan a envoyé un courrier le 10 juillet à la Municipalité et au Conseil communal concernant le deal de rue et l'insécurité à la rue des Moulins, mais la Présidente ne l'a mentionné.

Mme la Présidente ne croit pas l'avoir reçu. Elle se renseignera et en fera état lors de la prochaine séance.

4. Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal des séances des 12 et 19 juin 2025

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal des séances des 12 et 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité tel que présenté, avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

Néant.

6. Elections

6.1 D'un·e membre suppléant·e à la commission des finances, en remplacement de Mme Marion Houriet (PS), nommée à la présidence du Conseil

La candidature de Mme M. Gavin est présentée.

Sans autre proposition, Mme Monique Gavin (PS) est élue membre suppléante à la commission des finances de manière tacite et par acclamation.

6.2 D'un·e membre suppléant·e à la commission de gestion, en remplacement de M. Eric Bays (VL)

Mme la Présidente remarque que M. E. Bays dispose d'un contrat avec la Ville. Or, l'art. 56, al. 1 et 2 du règlement du Conseil communal stipule qu'aucune membre du personnel communal ne peut faire partie de la commission des finances ou de la commission de gestion, d'où son remplacement.

La candidature de Mme S. Khalil est présentée.

Sans autre proposition, Mme Selima Khalil (VL) est élue membre suppléante à la commission de gestion de manière tacite et par acclamation.

7. Nominations

Néant.

8. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux

Mme F. Despot annonce que le SIGE a lui aussi une bien triste nouvelle à annoncer. En effet, son ancien directeur est décédé des suites d'une maladie bien difficile. C'était une personne très impliquée, très efficace, modeste, mais qui connaissait extrêmement bien le domaine de la gestion des eaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis / Rapports-préavis

9.1 Arrêté communal d'imposition pour l'année 2026 (2025/P29)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9.2 Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'860'000.—/TTC pour le projet des jeux d'eau du Jardin Doret, de son réaménagement, de la rénovation de la place de jeux et de l'aménagement des pourtours (2025/P30)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Présidence :</u>	PS	M.	Vincent Matthys
<u>Membres :</u>	VL	M.	Eric Bays
	da.	M.	Clément Tolusso
	da.	M.	Elliott Messeiller
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	Verts	Mme	Koya Hofstetter
	Verts	Mme	Juliette Lerch
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	PLR	Mme	Sarah Tobler
	EAV	---	
<u>Suppléances :</u>	da.	Mme	Elodie Lopez
	PLR	Mme	Maria Boissard
	PS	M.	Pierre Butty
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	EAV	---	

10. Rapports des commissions

10.1 Adoption de la zone réservée « Vieille Ville » (2025/P26)

Rapport : Mme Sarah Tobler

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 26/2025, du 2 juin 2025, concernant l'adoption du plan de la zone réservée « Vieille Ville » et de son règlement,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le plan et le règlement final de la zone réservée Vieille Ville selon l'art. 46 LATC.

10.2 Adoption des zones réservées « Nord-Est, plateau de Charmontey et Providence » (2025/P27)

Rapport : Mme Sarah Tobler

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement technique de la commission est accepté à la quasi-unanimité (une abstention). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées, telles qu'amendées**, à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 27/2025, du 2 juin 2025, concernant l'adoption **des zones réservées « Nord-Est, plateau de Charmontey et Providence » et de son règlement**,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le plan et le règlement des zones réservées « Nord-Est, Plateau de Charmontey et Providence » selon l'art. 46 LATC ;
2. d'adopter la proposition de réponse à l'opposition formée dans le cadre de l'enquête publique, telle qu'elle figure au chapitre 6 du préavis N° 27/2025 et de lever l'opposition.

11. Réponses aux interpellations

11.1 Interpellation de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulée « Quai Perdonnet : Magnifique lieu de vie ou vélodrome dangereux ! » (2025/RI06)

Mme A. Iamartino remercie la Municipalité de sa réponse et espère que les mesures complémentaires pour améliorer la cohabitation entre les usagers seront entreprises rapidement.

M. A. Dormond, municipal, indique que les travaux de réaménagement de la place du Marché et les mesures de sécurisation du chantier permettront de tester et de mettre en place une signalétique plus claire dans la zone du quai Perdonnet, puisque tous les accès qui donnent sur la place du Marché devront être gérés avec davantage de finesse et d'attention durant cette période. Le quai Perdonnet a été piétonnisé en 2020. On est passé d'une situation où les voitures circulaient sur ce quai depuis de nombreuses années à une période où les terrasses se sont étendues sur cet espace, provoquant un afflux de piétons. Naturellement, les conflits d'usage entre les voitures et les vélos ou les piétons n'existent plus, en revanche on a davantage de conflits d'usage entre les vélos et les piétons. C'est une évolution plutôt intéressante en matière d'attractivité, mais cela nécessite un accompagnement et des mesures.

Mme J. Minacci relève qu'aucun accident piéton-vélo n'est répertorié, alors que c'est plutôt ce genre de conflits que visait l'interpellation. L'aménagement actuel du quai Perdonnet est le résultat d'une fermeture décidée en 2020. La chaussée était auparavant aménagée pour une circulation à la fois motorisée, cycliste et piétonne. Aujourd'hui, le quai est fermé à la circulation automobile, sans véritables réaménagements des sols ou des cheminements à la fois pour les cyclistes et pour les piétons. Existe-t-il des projets qui visent à réaménager de manière pérenne ce quai avec des espaces pour chaque type de mobilité ? Des réflexions sont-elles en cours ? Les terrasses actuelles sont la conséquence d'un élargissement autorisé pendant la période Covid. C'est une bonne chose, mais il semble que ce soit aussi cela qui fait que ces terrasses empiètent sur la circulation cycliste. Y a-t-il des projets de nouvelle délimitation des espaces, notamment sur le petit tronçon où les vélos passent au milieu des terrasses ?

M. A. Dormond, municipal, répond qu'effectivement aucun accident n'a eu lieu entre des vélos et des piétons. En revanche, le point le plus problématique se situe entre l'Alimentarium et l'Hôtel des Trois-Couronnes, où l'on a des rétrécissements qui sont plus importants et qui provoquent le plus de conflits d'usage. C'est la raison pour laquelle on souhaite vraiment donner la priorité aux piétons, avec une signalisation qui invite les cyclistes à marcher à côté de leur vélo en cas de forte affluence, comme cela se pratique dans toutes les villes qui piétonnisent leurs quais. La Municipalité n'a pour l'instant pas jugé prioritaire d'envisager des réaménagements d'espaces publics sur ces quais. Ce sont des travaux coûteux et les quais sont aujourd'hui très attractifs. L'idée est plutôt de mettre l'accent sur la signalétique, la prévention et la sensibilisation à ces questions de cohabitation piétons-vélos.

M. P. Chiffelle remercie la Municipalité de remettre les choses à leur juste place. La droite de la salle a la très fâcheuse tendance à vouloir à tout prix répandre un sentiment d'insécurité. Cela a commencé avec les caméras (on a vu avec quel succès devant la population) et maintenant on tente de faire croire que des rodéos cyclistes se dérouleraient sur le quai Perdonnet. Il a la chance d'être aux premières loges pour observer ce qui se passe sur ce tronçon. Tout va très bien ; à de rares exceptions près (mais cela ne nécessite pas qu'on change tout parce qu'une personne se comporte mal), les choses se déroulent de manière tout à fait sereine et conviviale. Rien ne sert donc d'alarmer la population à ce sujet.

M. B. Schobinger revient sur les chiffres fournis par la Confédération sur les accidents. Cela concerne vraiment ceux qui ont entraîné des séjours à l'hôpital. Mais tous les accidents qui résultent de petites touchettes ou de frôlements et qui peuvent créer ce sentiment d'insécurité ne sont pas répertoriés. Même s'il est très faible, ce sentiment d'insécurité existe, notamment là où la chaussée est extrêmement étroite.

M. A. Gonthier demande si les terrasses sont légales ou pas, si elles sont en dérogation ou pas, si la Municipalité prévoit éventuellement de réduire leur impact à la première échéance possible. Le problème n'est pas qu'il y a trop de piétons ou de vélos, mais qu'il y a des étranglements qui contraignent à une cohabitation difficile. Diminuer un peu les terrasses ne causerait pas la ruine des restaurants et cela dégagerait un peu de place pour la convivialité et la bonne entente entre les différentes circulations. On parle des quais comme axe cycliste pour la promenade et que les cyclistes pressés emploient l'axe Italie-Simplon. Mais n'a-t-on pas entendu lors de la commission qui a traité du préavis sur l'avenir de cet axe qu'il fallait rétablir la circulation des voitures et que cet axe cycliste était quand même bien embêtant ? Il faut à un moment donné choisir entre ce qu'on dit dans une commission et dans une autre.

M. A. Dormond, municipal, indique qu'à sa connaissance, toutes les terrasses sont légalisées et autorisées.

M. P. Bertschy a entendu deux sons de cloches, l'un qui dit que tout va très bien et qu'il n'y a aucun souci, l'autre qu'il y a des goulets d'étranglement et que cela ne va pas du tout. Chacun a visiblement sa propre interprétation de la situation. Pour ce qui est du quai, c'est plutôt sa stabilité qui doit nous inquiéter. On demande d'éventuels réaménagements du quai, mais espérons que cela ne fera pas comme dans les années 1900, où il a fallu le reconstruire complètement. Où en est-on dans la surveillance de ce quai, qu'une caméra contrôle toujours très régulièrement pour vérifier où en est le mouvement de sa partie ouest, celle qui doit nous inquiéter, en plus de la situation actuelle où certains vélos roulent comme des fous ?

M. A. Gonthier précise sa question, qui est de savoir si les terrasses sont en dérogation. Au moment du Covid, les terrasses ont pu s'étendre au-delà des règlements habituels. A-t-on maintenu ces dérogations ou pas ? Grâce à l'intelligence des habitants et des touristes qui fréquentent ces lieux, il n'y a pas péril en la demeure, mais cette bonne entente serait plus facile si le passage était un zeste plus large.

M. V. Imhof, municipal, répond que le quai est toujours monitoré, mais qu'à ce stade il ne bouge pour ainsi dire plus. Des renforcements et des travaux d'entretien sont réalisés chaque fois que le niveau du lac est abaissé au printemps. Il n'y a donc pas de risque avec le poids actuel. Mais évidemment que les choses seraient différentes si l'on venait à ajouter des tonnes de béton.

M. A. Dormond, municipal, ajoute que la Municipalité a effectivement autorisé des extensions de terrasses pendant le Covid, puis le service concerné a effectué un immense travail pour analyser une nouvelle fois l'emprise de ces terrasses et voir si elles pouvaient être maintenues ou pas. De nombreux établissements ont en effet demandé à pouvoir conserver ces terrasses agrandies. Chaque terrasse a été analysée et, dans la grande majorité des cas, ces extensions ont pu être pérennisées, moyennant le respect d'un certain nombre de critères.

Mme A. Iamartino trouve que ces terrasses sont magnifiques, elles sont très fréquentées en été ; on ne va donc pas les rétrécir. Elle ajoute aussi qu'une piste cyclable existe à la rue du Clos.

M. B. Schobinger précise que le pont qui tient, et qui n'a pas bougé, est un ouvrage de près de cent ans qui devra subir un certain nombre de travaux d'entretien liés à son âge. Ce qui était le plus monitoré il y a quelques années, c'est le tronçon entre le pont et l'Alimentarium, parce qu'à cet endroit, c'est tout le terrain qui est en train de descendre dans le lac. Il y a eu à un moment donné une accélération du glissement, qui s'est stabilisé depuis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11.2 Interpellation de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulée « Prévenir vaut mieux que... guérir (ou pas) ! » (2025/RI07)

Mme A. Iamartino remercie la Municipalité pour sa réponse très complète et détaillée.

Mme J. Minacci trouve cette réponse intéressante. Elle pose une base, à savoir que la prévention est de compétence cantonale et que les compétences communales sont subsidiaires. La Municipalité et ses services font beaucoup en matière de prévention auprès de divers publics. Ce n'est pas anodin qu'une ville se responsabilise sur des sujets de prévention quand le Canton devrait le faire et qu'il coupe ou diminue les montants alloués à ces préventions. Si cette thématique est importante pour le PLR, elle l'invite à contacter ses représentants au Grand Conseil afin qu'ils votent les budgets de prévention qui bénéficieront à des villes comme Vevey.

Mme A. Iamartino rappelle qu'une députée PLR a déposé une interpellation sur le même sujet au Grand Conseil.

Mme J. Minacci remarque qu'une interpellation n'est pas contraignante, mais pose des questions. Ce qu'elle dit, c'est que le Grand Conseil a la possibilité de voter des budgets de prévention et que le PLR ne se prononce pas en faveur de ces augmentations budgétaires. Elle l'invite donc à rendre ses collègues de parti attentifs à cela lors des prochaines discussions sur le budget, où par ailleurs il faudra faire des arbitrages importants.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas un espace de débat ou d'interpellation.

12.1 Le Novembre des Femmes devient le Novembre de l'Egalité (2025/C10)

La parole n'est pas demandée.

12.2 Lancement officiel des travaux de rénovation du Samaritain (2025/C11)

Mme S. Dohr confirme que les travaux ont enfin commencé. Elle se dit absolument ravie que toutes les procédures de mise à l'enquête de ces six dernières années, avec probablement un nombre considérable d'oppositions, soient enfin résolues et que le projet aille maintenant de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.3 Création d'un observatoire social, renfort de compétences et co-construction (2025/C12)

M. A. Gonthier rappelle que le 29 juin 2025, la population a rejeté le crédit qui visait à installer un dispositif de vidéosurveillance aux alentours de la gare en lien avec le deal de rue. La Municipalité a réagi par un communiqué qui déplorait que ce résultat empêche « plusieurs mesures découlant des compétences communales [...] d'être réalisées de manière coordonnée ». La communication nous apprend que la seule mesure « empêchée » est le renforcement du travail social de proximité. Or, de nombreuses raisons plaident au contraire pour son renforcement : les autorités cantonales admettent depuis 2022 déjà que la voie répressive unique est sans issue ; la surpopulation carcérale en témoigne. Dans le rapport de majorité concernant le préavis refusé par la population figurait un bilan positif de l'expérience des médiateurs urbains veveysans (MUV), qui prévoyait de renforcer leur efficacité en les intégrant au travail social de proximité. Le préavis municipal chantait les louanges de cette action de rue, « levier clé pour renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion, prévenir les risques sociaux, dynamiser la participation citoyenne... ». La Municipalité a plusieurs fois souligné la nécessité d'agir dans le cadre des compétences communales. Or, les médiateurs urbains veveysans ont cessé leur action le 31 janvier de cette année. Cela fait donc 7 mois qu'il n'y a plus d'action sociale de rue sous responsabilité de la Commune. Pourtant, la communication constate une augmentation de la précarité sous diverses formes ; cela devrait donc justifier une augmentation de la présence en rue. Accroître encore la durée d'inaction sur le terrain est un risque social, ce sont autant de comportements problématiques non prévenus, de personnes non orientées ni secourues, d'informations non communiquées aux populations vulnérables. Dans le préavis N° 03/2025, le travail des TSP devait permettre de mettre en place efficacement le fameux observatoire social qui figure en titre de la communication municipale. Mais la communication renverse la perspective : c'est au contraire l'observatoire social qui sera « la garantie que la création de tout nouveau dispositif (par exemple le travail social hors murs - TSHM) répondra à des besoins identifiés et objectivés, sur la base d'un diagnostic consolidé réalisé grâce au fonctionnement optimal de l'observatoire social veveysan ». L'argumentation pour le OUI avait lourdement insisté sur les mesures coordonnées et le communiqué municipal post-votation semblait indiquer que ces mesures – et en particulier la relance du travail social de proximité – étaient prêtes à entrer en vigueur, et que seul le vote négatif l'empêchait. Mais la présente communication ne mentionne ce dispositif, sous son nouvel acronyme TSHM, que comme une perspective, sans mentionner d'échéance. On constate donc un important changement de perspectives. La priorité est à la précarité, plus au deal de rue, et la recherche d'un lieu d'hébergement prend le pas sur le travail social hors murs. Il ne peut s'empêcher de penser que les nouveaux éléments qui ont causé ce revirement ne sont pas arrivés d'un coup, et que l'argumentation pour le OUI durant toute la campagne était déjà, en partie en tout cas, en porte-à-faux avec la réalité. Sans le référendum et son résultat négatif, qu'aurait fait la Municipalité ? Aurait-elle appliqué la décision du Conseil ou du peuple ou serait-elle immédiatement revenue en arrière ? Cela aurait été pour le moins étrange du point de vue démocratique, et c'est un peu le signe d'un projet mal conçu. Après tous les débats que nous avons eus depuis des années, et particulièrement ce printemps, ce changement de cap mériterait d'être clairement expliqué. La communication municipale n'est donc pas satisfaisante. Il serait au moins nécessaire de connaître les intentions de la Municipalité concernant le travail social hors murs : quand et par quel personnel la Municipalité prévoit-elle de le relancer ?

Mme G. Kämpf, municipale, indique que les réponses arriveront au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Sensible à ce que nous repartions sur de bonnes bases et dans le souci de la co-construction annoncée, elle apporte toutefois volontiers des précisions pour une compréhension partagée des enjeux qui se présentent. Oui, nous allons mettre en place, ou plutôt développer, le travail social hors murs relevant de la Commune et le but de cette

communication est justement d'informer le Conseil des étapes. En premier lieu, nous souhaitons qu'il se concrétise par le soutien, le maintien et le renforcement du travail social hors murs déjà en place, par des professionnels des addictions comme la Fondation aacts, de la précarité comme EMUS, qui dépend d'Unisanté mais qui a des activités à Vevey, Caritas, la police de proximité et d'autres acteurs, notamment de la distribution alimentaire, la prévention d'autres addictions que les drogues et le deal, les soins. Une trentaine de ces partenaires sont réunis dans la plateforme précarité qui s'est vue internalisée à la cohésion sociale au début de cette année. En effet, le lien entre précarité et risques d'addiction est confirmé par le terrain et relevé par les professionnels comme le principal enjeu à Vevey. Avec la fermeture du Hublot en mai dernier, la priorité est donc le maintien de lieux d'accueil pour pouvoir renforcer le travail social de proximité de ces acteurs qui représentent des partenaires clés. Aussi la Municipalité confirme-t-elle sa volonté de renforcer et développer la présence en rue des différents spécialistes du travail social, y compris au sein du service de la cohésion sociale qui agit auprès de jeunes, seniors, personnes précarisées, en recherche de logement, issues de la migration, avec une politique aussi dans les différents quartiers et avec les autres services de la Ville, notamment en dispensant des formations pour harmoniser le travail et la représentation de la Ville en rue, de même qu'un soutien concret aux structures en place, aussi face à un certain désengagement du Canton, un engagement à co-construire le projet d'un espace public pacifié pour notre ville, avec les politiques, les comités « NON aux caméras » et « OUI à la sérénité », la population, les personnes vulnérables, les milieux économiques et les acteurs de terrain. La médiation urbaine était un projet pilote, avec un début et une fin, dans le secteur limité de la gare. Le bilan a nourri le projet de professionnalisation du travail social hors murs, il doit être porté par des acteurs professionnels qui disposent d'une expertise et d'un ancrage sur le terrain, et surtout d'un réseau et de structures d'accueil. Nous travaillons donc dans la continuité et le renforcement des structures existantes et du travail social qui se fait aussi en rue, et nous souhaitons le rendre plus visible.

Mme S. Dohr rappelle que le préavis refusé par la population contenait un volet très important, celui des luminaires. Certains luminaires derrière la gare sont en mauvais état. Où en est la Municipalité sur cet aspect-là ?

M. V. Imhof, municipal, répond que la Municipalité étudie encore quelques points noirs qui pourraient subsister et que des luminaires seront loués, comme cela s'est fait pour la place du 14 Juin. Ce sera vraiment du ponctuel, qui n'aura pas d'impact sur les investissements. En revanche, le plan lumière sera présenté sous peu, même s'il admet que cela fait longtemps que c'est prévu ; il permettra d'avoir une vision plus claire sur les endroits où mettre l'investissement et comment le faire.

M. P. Chiffelle considère que la réponse de la Municipalité et son complément oral de ce jour relèvent du galimatias technocratique complètement hypocrite. Comment la Municipalité peut-elle justifier son point de vue, alors qu'elle était prête à mettre en œuvre tout ce dispositif et qu'elle s'en est servie comme argument de manière éhontée pour tenter de faire passer le projet de caméras de surveillance ? Autrement dit, qu'aurait-elle fait si le vote de la population avait été positif ?

Mme la Présidente rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas un lieu d'interpellation ou de débat.

M. Ph. Herminjard a entendu à deux reprises dire que le Canton se décharge sur les communes au niveau du social. Il rappelle que les finances du Canton ne sont pas aussi favorables qu'on aimerait qu'elles le soient et que les économies qui sont demandées par beaucoup, bien plus largement que certains le pensent, le sont par nécessité. On peut discuter sur le fait d'économiser moins sur le dos des communes et plus ailleurs, mais ce qui est certain, c'est que les économies ne touchent pas uniquement le social, mais tous les secteurs.

Mme J. Minacci remercie la Municipalité pour sa réponse complémentaire. La commission de gestion avait effectué, au mois de janvier, une rencontre avec aacts, dont le représentant avait à ce moment-là déjà expliqué que le travail de proximité allait évoluer vers une prise en charge par les acteurs de terrain existants. Ce n'est donc pas totalement une surprise. Le travail social de proximité peut prendre la forme d'un organe propre, délié de services existants, ou ce sont des acteurs existants qui déploient un travail social de proximité. Tous les acteurs cités sont des travailleurs sociaux qui sont ancrés dans le terrain depuis de nombreuses années et qui bénéficient d'une expertise qui permet de renforcer et de déployer une mesure de travail social de proximité. En tant que travailleuse sociale, elle trouve que c'est une bonne stratégie. La communication de la Municipalité laisse entendre qu'il y a un désinvestissement cantonal sur des prestations qui du coup connaissent des difficultés, comme aacts, qui a vraiment une mission spécifique sur les personnes en situation d'addiction et de précarité. Y aurait-il du sens à ce que le Conseil communal prenne des décisions de budgets ou de soutien à cette structure pour déployer le travail social de proximité qui semble être souhaité par toutes et tous ? Oui, les finances cantonales sont dans le rouge, mais au début de la législature, il y avait 5 milliards de fortune et 500 millions de bénéfice et en trois ans, la majorité actuelle a plongé le Canton dans le déficit. Décroissance-Alternatives continuera à défendre le fait que certains investissements sont nécessaires et qu'une politique différente doit être menée pour répondre à ce que la droite met en évidence au niveau communal, comme la précarité ou le deal de rue, et qu'il faut traiter notamment pas des aspects de travail social de proximité et de prévention.

Mme G. Kämpf, municipale, précise que la fondation aacts fait effectivement face à de grandes difficultés financières. Les mesures AI sont financées par la Confédération, la partie addiction et réduction des risques par le Canton et le reste par les communes de l'ARAS en tant que but optionnel. Une demande est en cours pour augmenter le budget. Vevey pourrait donc participer en fonction des décisions que prendront les communes de la région. C'est la difficulté que rencontrent les communes centres. C'est aussi pour cela qu'une task force existe avec le Canton sur la question addictions et espaces publics, pour s'assurer de maintenir la chaîne au moins au niveau de la communication et d'avoir un espace où remonter ces choses-là. Au niveau de l'hébergement d'urgence, on voit aussi que Caritas ne couvre pas ses frais avec les dotations du Canton, comme c'est le cas de la majorité des fondations et associations financées par les cantons. Aujourd'hui, elles touchent dans le bas de laine qu'elles ont pu alimenter durant les années où les choses allaient moins mal. Les communes seront donc certainement de plus en plus sollicitées sur ces questions-là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

13.1 Interpellation urgente de M. E. Messeiller (da.), intitulée « Vevey : la balle dans le camp des droits humains »

M. E. Messeiller donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il souhaite une réponse orale.

Mme L. Willommet, municipale, constate en premier lieu les délais courts pour répondre à cette interpellation, que la Municipalité n'a d'ailleurs pas reçue. Elle se permet toutefois de rappeler la situation et les décisions prises. La Ville de Vevey condamne le génocide en cours, elle a signé en juin dernier, avec plusieurs autres villes romandes, une déclaration sur la situation humanitaire catastrophique à Gaza, et affirme son attachement au respect du droit international et des droits humains, à un cessez-le-feu immédiat, au rétablissement complet et sans entraves de l'aide humanitaire. Le Conseil communal a également souhaité le versement d'une aide à l'UNRWA dans le cadre du budget 2025. C'est dans ce cadre que la Municipalité a examiné la situation particulière du tournoi de la Zana Cup lorsqu'elle a appris la participation du club du Maccabi Tel Aviv. Elle a alors constaté le soutien affiché par ce club au gouvernement israélien et à ses actions militaires en Palestine, qui sont contraires au droit international. La Municipalité rappelle les décisions qu'elle a prises :

- Dialogue avec le président du club veveysan au vu des risques sécuritaires qu'elle estime très importants et invitation, à plusieurs reprises, à renoncer à inviter ce club israélien
- Retrait de la subvention prévue pour cette édition, acte symbolique mais qui exprime le fait qu'on se désolidarise de ce tournoi
- Retrait du logo de la Ville de tous les supports de communication
- Renégociations (tendues) avec le président, rappel des enjeux, tentatives de compromis pour ne pas faire venir cette équipe mais maintenir le tournoi
- Finalement, maintien et autorisation du tournoi sous conditions strictes : l'équipe de Maccabi Tel Aviv ne doit pas être identifiée, les équipes concernées doivent jouer sous bannière neutre, y compris les uniformes, aucun drapeau, emblème, hymne ou symbole lié au club, à l'État d'Israël ou au conflit ne peut être présent, aucun débordement ne sera toléré. En cas de non-respect de ces conditions, la Municipalité se réserve le droit de décider de mesures urgentes, notamment le retrait immédiat de ses décisions d'autorisation

La Municipalité a été sollicitée pour mettre à disposition ses salles pour un tournoi de jeunes. Elle souhaitait que celui-ci puisse se tenir, mais qu'il ne soit pas utilisé à des fins politiques. Elle pouvait annuler le tournoi, mais cela serait revenu à punir collectivement des dizaines de jeunes athlètes, ce qui n'est d'ailleurs pas préconisé par BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions). La Municipalité a donc fait un autre choix : imposer que les jeunes puissent jouer sans aucune forme de propagande. C'est une reconnaissance de l'importance de ne pas cautionner un gouvernement qui viole gravement le droit international et commet un génocide, mais aussi la volonté de préserver un tournoi de jeunes. Les mesures appliquées sont similaires à celles imposées par le CIO aux athlètes russes : participation uniquement sous bannière neutre, sans emblèmes, sans référence à leur pays ni au conflit. Notre objectif était clair : s'assurer que ce tournoi n'est pas instrumentalisé, qu'il ne sert pas de vitrine politique et qu'il n'existe aucun lien visible avec un gouvernement ou une équipe qui représentent autre chose que du sport de jeunesse. La seule bonne décision aurait été de ne pas inviter cette équipe. Si nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation sans bonne solution, c'est parce que la Suisse, le CIO, la FIBA, Swissbasket et l'organisateur n'ont pas pris leurs responsabilités. En maintenant coûte que coûte cette invitation, l'organisateur a placé la Ville devant un fait accompli. La Municipalité a alors fait au mieux, dans un contexte tendu et des délais très courts : rappeler son opposition claire à cette présence, retirer son soutien financier et symbolique, imposer des conditions strictes pour protéger la population et les jeunes et éviter une escalade de la violence. Elle rappelle que la Municipalité ne souhaite pas la présence de ce club à Vevey, qu'elle a autorisé la manifestation prévue demain. Face à nos responsabilités et à l'absence de solutions idéales, elle a pris la décision qu'elle estimait la plus responsable et la plus sûre possible, afin de préserver les valeurs sportives et protéger les jeunes.

Mme A. Melchior, municipale, intervient concernant la question du retrait de l'exposition PANO qui se tient actuellement aux Galeries du Rivage. La Municipalité réaffirme avec force et clarté son attachement aux valeurs exprimées dans la Déclaration des villes romandes sur la situation humanitaire à Gaza. C'est précisément dans cet esprit qu'elle n'a pas interdit l'exposition en question, bien qu'elle ait été installée sans autorisation. La Municipalité a simplement demandé son déplacement, pour des raisons clairement exposées dans le courrier adressé à l'association, notamment en vertu de la loi sur l'enseignement obligatoire. Soucieuse de trouver une issue constructive, elle a pris ce jour même contact avec le directeur de l'association afin de lui proposer une solution alternative et de relocaliser l'exposition sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville, aux emplacements normalement dévolus à Pictobello. La Municipalité espère que cette proposition recevra un accueil favorable. Le cas échéant, elle veillera à ce que sa mise en œuvre soit rapide.

Mme L. Willommet, municipale, ajoute que si l'exposition avait été annoncée et cadrée, il aurait sans doute été possible d'envisager une médiation, notamment avec les élèves et les enseignantes et enseignants. Comme cela n'a pas été le cas, et face aux nombreuses plaintes reçues et à la difficulté exprimée par le corps enseignant de répondre aux questions dans ce contexte, la Municipalité a dû réagir dans l'urgence et faire au mieux. Dans le doute, elle s'est référée à l'article 11 de la loi sur l'enseignement obligatoire, de façon à répondre de manière pragmatique aux inquiétudes exprimées par le corps enseignant.

M. E. Messeiller remarque que lorsqu'on demande à des artistes d'exposer, on s'expose au fait qu'ils réagissent aux événements du moment. Certes, l'exposition n'est pas prévue dans le cadre de ce tournoi, mais de manière générale la cause palestinienne touche beaucoup de personnes. Il serait peut-être intéressant d'avoir davantage d'explications sur les conditions qui encadrent ces expositions et à quel point la Municipalité approuve habituellement les expositions avant qu'elles soient affichées.

Mme A. Melchior, municipale, précise que l'association PANO réalise trois expositions par année et que les projets sont soumis au service de la culture pour étude et soutien ponctuel. Cette exposition n'était pas annoncée, elle se glisse entre deux expositions. Le rôle de la Municipalité n'est pas de censurer les artistes. Cette exposition ne contient aucun élément qui permettrait à la Municipalité de le faire. Peut-être que le cadre de la loi sur l'enseignement obligatoire est sujet à interprétation, mais dans le peu de temps qui lui était imparti pour faire l'analyse, la Municipalité a préféré demander à l'association de déplacer cette exposition et de la mettre, s'ils le souhaitent et si c'est techniquement possible, sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville. Vu le contenu, ce serait symboliquement très fort si cette exposition apparaissait devant l'Hôtel-de-Ville. De plus, cela permettrait de la pérenniser, puisque l'association montera une nouvelle exposition le 12 septembre. On pourrait envisager d'avoir ces deux expositions en parallèle pendant un certain temps. La Municipalité est ouverte au dialogue et espère que l'association le sera aussi.

Mme S. Dohr dépose une motion d'ordre pour clore le débat. Nous avons entendu les questions urgentes, la Municipalité y a répondu. On se trouve ici dans le cadre d'un conflit international qui suscite énormément d'émotion, chacun voit les choses de son point de vue, il est temps de clore le débat.

Cette motion étant soutenue réglementairement, la discussion est ouverte sur ce point.

M. M. Bertholet considère qu'outre les arguments de da. et de la Municipalité, d'autres personnes auraient peut-être des choses à dire, même pour marquer leur désaccord avec la Municipalité ou da. Il se dit pour le débat. La discussion peut donc se poursuivre et l'on peut débattre sereinement des choses, s'il est besoin d'en débattre.

Mme J. Minacci se dit elle aussi pour continuer le débat. Certes, le contexte est international, mais on parle d'un tournoi qui se déroule à Vevey et pour lequel une équipe israélienne est invitée. C'est donc très local et la discussion doit pouvoir se poursuivre jusqu'au bout, sans qu'elle dure des heures.

M. B. Schobinger remarque qu'on peut discuter autour d'un verre à l'issue de la séance, mais débattre, avec quelles conséquences ? L'interpellation pose des questions légitimes, la Municipalité y a répondu. Il ne pense pas qu'on puisse changer quoi que ce soit d'ici ce week-end. Dès lors, à quoi bon débattre ?

M. P. Bertschy se dit favorable à poursuivre ce débat, pour autant que les gens qui ont déjà pris la parole ne la reprennent pas.

M. P. Chiffelle ne voit pas la cohérence entre dire que nous acceptons exceptionnellement une interpellation urgente, qui soulève de nombreuses questions, tout comme les réponses de la Municipalité, et la motion d'ordre. Si l'on veut aller jusqu'au bout d'un processus démocratique qui intéresse toute la population veveysanne qui suit l'actualité, il serait décent de poursuivre ce débat.

Au vote, la motion d'ordre déposée par Mme S. Dohr est refusée par 43 voix contre, 24 voix pour et 7 abstentions.

Mme J. Minacci considère que la Municipalité n'est pas responsable de cette situation, mais bien l'organisateur du tournoi, qui a décidé d'inviter une équipe israélienne en étant parfaitement conscient du contexte international et des risques. Ce n'est donc pas la Municipalité qui punit collectivement les enfants si elle refuse de mettre à disposition des salles, mais l'organisateur qui refuse de répondre aux demandes de la Municipalité qui s'est positionnée sur la situation à Gaza et qui est en droit de poser certaines conditions. Elle invite donc la Municipalité à ne pas craindre d'aller jusqu'au bout de sa démarche et de dire à l'organisateur que soit il dispose des salles mais sans ce club, soit il n'a pas les salles et c'est sa responsabilité si les enfants sont impactés. Ce n'est pas à lui de venir mettre une dimension politique dans ce tournoi en invitant un club qui a des positions très claires sur le gouvernement israélien. La Municipalité a les moyens de faire pression sur les organisateurs. Elle la remercie d'avoir fait un bout du chemin, mais autoriser la participation de cette équipe, même sous bannière neutre, ce n'est pas aller au bout de la démarche, par respect pour les engagements que la Ville a pris sur Gaza.

M. P. Chiffelle se dit sidéré dans cette affaire par l'enchaînement d'actes qui démontrent un manque inquiétant de sens politique. C'est la Municipalité qui détient les clés du problème puisqu'on parle de salles communales dont elle a la responsabilité. On exerce une sorte de chantage à son encontre en disant que si cette équipe ne pouvait pas venir, le tournoi n'aurait pas lieu. Il n'ose imaginer que la Municipalité y ait cédé. Elle devait effectivement aller jusqu'au bout pour montrer le sérieux de sa prise de position. Il y a des enjeux fondamentaux de droits humains avec lesquels on ne peut pas toujours vouloir arranger les bidons. Nous sommes ici dans une situation exceptionnelle qui interpelle une grande partie de la population. Les gens ne savent plus quoi faire ; ils essaient de faire ce qu'ils peuvent à leur échelle puisqu'on ne peut pas compter sur la communauté internationale pour réagir d'une manière efficace aux exactions scandaleuses auxquelles on assiste. Les organisateurs ont pris le risque - dont ils ont maintenant certainement mesuré l'ampleur - d'inviter cette équipe, ils ne veulent pas la retirer, les faire jouer sous bannière neutre n'est pas sérieux. La Municipalité doit aller au bout de sa détermination. Le 2^e point encore plus choquant, c'est que la Municipalité exige, comme par hasard le jour où commence le tournoi, de retirer une exposition qui a véritablement un aspect humain et artistique. Ces positions sont intenable. Il s'étonne que l'on joue la surprise en disant que cette exposition n'était pas programmée. Les clés des vitrines des Galeries du Rivage sont aux mains de trois organismes (Images, CEPV et PANO) qui utilisent ces espaces lorsqu'ils sont libres ou pour des expositions programmées. Il aimerait que l'on se rende compte de la maladresse qu'il y a, dans ces circonstances, à aller chercher un article - dont la portée est extrêmement discutable pour les faits qui sont concernés - pour censurer cette exposition justement ce jour-là. Il demande à la Municipalité de reprendre le dossier et de dire aux organisateurs que soit cette équipe va visiter la région, soit le tournoi ne peut pas se dérouler dans les salles communales.

M. J.-M. Roduit a bien compris que la Municipalité exige la neutralité du club concerné, mais au même moment da. propose une grande manifestation à l'extérieur des Galeries du Rivage, avec drapeau palestinien, etc. Est-ce que la Municipalité a autorisé cette manifestation ?

M. P. Molliat, vice-syndic, confirme que la Municipalité a planché sur l'ensemble de ce dossier ces derniers jours afin d'essayer de trouver le meilleur équilibre entre les différentes mesures, tout en répétant les engagements de la Ville. La Municipalité a autorisé cette manifestation sous réserve des avis des différents services communaux et cantonaux dûment consultés. Notamment le parcours du cortège a été légèrement modifié pour tenter autant que faire se peut de garantir la sécurité de toutes et tous. Il en profite pour appeler les gens qui pourraient participer à cette manifestation à valoriser les valeurs de paix et d'apaisement qu'ils sont censés projeter puisque la crainte existe, notamment de la police cantonale, que ce genre de manifestations tourne à l'aigre.

M. P. Bertschy rappelle que le président du club en question a été formé et a joué de manière professionnelle au sein du Maccabi Tel Aviv. C'est la raison pour laquelle il invite ce club, pas uniquement cette année, mais à chaque édition. Le tournoi concerne des joueurs et joueuses de moins de 16 ans et Israël n'a pas été banni des compétitions internationales. Tant la fédération suisse que la fédération internationale de basket ont donné leur accord pour ce tournoi. Le Maccabi Tel Aviv est un club de basket très reconnu ; il a gagné l'Euroleague à cinq reprises ces 20 dernières années. Israël participe actuellement à l'Eurobasket ; elle fait partie des favoris. Il rappelle encore que le tournoi ne se déroule pas uniquement à Vevey, mais qu'une salle est louée à Corseaux.

M. M. Bertholet invite tout le monde à participer à la manifestation pacifique et familiale organisée ce vendredi. Le but est de donner la possibilité à la population, dont une large partie ne sait que faire de tout ce qu'elle voit depuis deux ans, de pouvoir faire quelque chose. Concernant le fait qu'on parle d'un conflit international qui ne nous concernerait pas, il remarque que c'est dans le cas présent quelqu'un d'autre qui importe le conflit dans notre ville. Il s'agit de se mobiliser parce que le droit international a été dit, notamment par la Cour internationale de justice. Celle-ci, mandatée par l'Assemblée générale des Nations Unies, enjoint tous les états du monde à concourir à mettre un terme à la colonisation illégale de la Palestine. Le mouvement de boycott BDS, lancé en 2005, est un cri du cœur et un appel au secours de la société civile palestinienne, pas du Hamas ou de l'autorité palestinienne corrompue. C'est un appel à la société civile internationale parce que les états n'agissent pas, parce que les fédérations internationales de sport n'agissent pas. Le Maccabi Tel Aviv est membre de la fédération israélienne de basket, qui accepte des clubs issus de colonies illégales, les infrastructures sportives sont des

infrastructures de colonisation illégale. Rien que cet aspect-là justifie un boycott. Il rappelle que le boycott de l'Afrique du Sud touchait toutes les équipes, toutes les catégories d'âge. En matière d'éducation, ce serait peut-être bien que ces jeunes du Maccabi Tel Aviv aient un autre son de cloche et s'aperçoivent qu'il y a un droit international que l'on se doit de respecter. C'est aussi un acte éducatif. Ses camarades de parti ont été très virulents par rapport à l'action de la Municipalité. S'il demande lui aussi le retrait des salles, il aimerait saluer, en tant que militant de longue date sur cette question-là, les actions entreprises par la Municipalité, qu'il trouve très courageuses. La seule chose, c'est que ça veut aller plus loin.

M. V. Marinelli trouve honteux de prendre ainsi des enfants en otage. Décroissance-Alternatives prône le vivre-ensemble, mais veut agir contre ces enfants aujourd'hui ; c'est malheureux. Ces jeunes ont le droit de venir passer une semaine de vacances et d'oublier la guerre. Ils ont le droit d'apprendre à vivre ensemble et de montrer à leur pays ce qu'est le vivre-ensemble, de dire qu'à Vevey, dans le canton de Vaud, en Suisse, ils ont appris le vivre-ensemble. Ils peuvent véhiculer un message de paix et non de guerre. Arrêtons de menacer ces enfants et de vouloir les renvoyer chez eux avec un message de haine et de rancœur.

M. J. Spieldenner félicite la Municipalité pour les mesures judicieuses qu'elle a prises, et qui sont en lien avec l'accord qu'elle a signé avec les autres villes romandes, mais aussi d'autoriser la tenue d'une manifestation contre cet événement. C'est la manière suisse d'agir face à ce genre de situations. D'un côté, laisser les jeunes jouer au basket à des conditions restreintes, de l'autre permettre une manifestation. Mais le risque existe aussi qu'on passe pour une ville antisémite. D'un côté, on a la possibilité de se profiler comme pro palestinien dans un conflit qui ne nous concerne pas, de l'autre, si l'on va plus loin, on risque de se coller l'image d'une ville antisémite. Dans ce contexte-là, il ne peut pas soutenir cette interpellation, qui pourrait, même si ce n'est pas le but de ses auteurs, être considérée comme antisémite. Il trouve que la position de la Municipalité est un magnifique compromis entre permettre un tournoi de jeunes validé par toute une série d'organisations, et une manifestation. Il ne faut pas aller plus loin.

M. L. Cornu demande à la Municipalité depuis quand elle sait que le club en question serait présent à Vevey.

Mme L. Willommet, municipale, répond que la Municipalité a été informée le jeudi 21 août, aux alentours de 22h00, lorsque cette information a explosé sur les réseaux sociaux.

M. L. Cornu a cru comprendre que cette équipe participe chaque année à ce tournoi. Est-ce bien le cas ?

Mme L. Willommet, municipale, répond que le tournoi se déroule tous les deux ans et que ce club est venu à Vevey pour la dernière fois en septembre 2023.

M. F. Vallotton considère que ce que fait le gouvernement israélien actuellement en Palestine et à Gaza est insupportable. En novembre de l'année dernière, 3'000 supporters de foot du Maccabi Tel Aviv ont attaqué gratuitement des gens dans la rue, brûlé des drapeaux, sifflé pendant un hommage rendu aux victimes des inondations qui avaient eu lieu en Espagne, pays qui s'est prononcé contre le génocide. Ce club est donc connu pour ses positions de droite, voire d'extrême droite, et sa violence. La manifestation à Vevey se veut pacifique, avec des familles, des enfants, elle ne cherche en aucune manière la violence. Ce n'est pas la même chose pour les supporters de ce club-là.

Mme A. Melchior, municipale, remercie M. P. Chiffelle pour ses précisions fort détaillées en matière de conciergerie autour des Galeries du Rivage. Elle rappelle, si cela n'avait pas été assez clair, que la Municipalité n'a à aucun moment interdit l'exposition en cours.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13.2 Interpellation de Mme Valérie Zonca (Vert·e·s), intitulée « Quelle réglementation de l'utilisation des IA dans l'administration communale veveysanne ? »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance du mois de mars dernier. Elle précise souhaiter une réponse écrite.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.3 Postulat de Mme Joëlle Minacci (da.), intitulé « Un hébergement pour les victimes de violences domestiques »

Le texte de ce postulat est distribué avec les documents de la séance.

Mme G. Kämpf, municipale, indique que la Municipalité travaille en continu sur ce sujet. La réponse au postulat de M. J. Rilliet, qui est souffrance depuis longtemps, est également en cours de traitement. Le Conseil sera donc tenu au courant de l'avancement de ces travaux.

M. P. Bertschy soutient ce postulat, mais souhaite ajouter quelques éléments. Le premier, c'est qu'il ne faut pas un seul local, mais plusieurs locaux, dans différents endroits. Les femmes qui subissent des violences ne peuvent pas rester là où leur agresseur se trouve. Vevey seule ne peut rien faire, c'est le district qui doit trouver des solutions. La vraie problématique n'est pas d'amener les femmes à parler, mais qu'elles acceptent de quitter l'endroit où elles vivent alors qu'elles ne savent pas ce qui les attend ailleurs. Seuls le dialogue et la confiance peuvent permettre à ces femmes d'avoir la force nécessaire pour quitter la situation qu'elles subissent. La problématique est particulièrement complexe.

M. J. Christen indique que le groupe Vevey Libre soutient ce postulat et propose de le renvoyer directement à la Municipalité. Cela répond à une demande que le groupe avait formulée en 2011 et qui demandait la création d'un centre d'accueil pour les victimes de violences domestiques, dont un hébergement ambulatoire et une assistance psychologique. Mais il se dit bien conscient que la Municipalité fait face à un nombre de projets importants et que cela prendra peut-être encore un peu de temps, d'autant plus qu'il y a une priorité qu'il considère aussi importante, à savoir celle du centre d'hébergement d'urgence de type Caritas, qui se fait pressant.

Mme G. Kämpf, municipale, confirme que c'est le Canton qui a la vision d'ensemble des sites d'hébergement pour les victimes de violences et qu'effectivement une victime de la Riviera serait hébergée ailleurs. Si l'on ouvre un site sur la Riviera, ce n'est donc pas pour les femmes de la région, mais pour décharger les autres sites, qui pourront prendre en charge les femmes de la Riviera. La situation en réseau fonctionne, mais la région fait face à un manque de disponibilité au niveau foncier et les dotations du Canton pour certains types de services sont les mêmes sur tout le canton, peu importe qu'on parle du pied du Jura ou de la Riviera. On peut donc se retrouver avec un endroit qu'on aurait trouvé, mais qui ne rentrerait pas dans le cadre prévu par le Canton. On continue toutefois à travailler, notamment à travers une délégation foncière. En attendant, on a renforcé les consultations ambulatoires de Malley-Prairie, on dispose de moyens pour héberger des personnes à l'hôtel le temps que la LAVI les prennent en charge, on a renforcé la sensibilisation, notamment par des groupes de parole, des réseaux femmes, des lieux où l'on va vers les personnes au lieu d'attendre qu'elles viennent vers nous, parce qu'effectivement cela demande un effort, une capacité que toutes n'ont pas. Le Novembre des femmes devient Novembre de l'égalité car c'est un problème collectif, auquel on doit associer les hommes aussi. Il faut réduire la problématique et parallèlement rechercher des locaux. La Municipalité s'engage sur ce sujet, en plus de toutes ses autres missions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont **acceptés** à l'unanimité.

13.4 Interpellation de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulée « #VEVEY sculpte son nom »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est distribué avec les documents de la séance.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.5 Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Il est temps de remettre à jour notre pyramide fiscale »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement par les partis socialiste, le Centre, Vert'libéraux, UDC, Vevey Libre et PLR, est distribué avec les documents de la séance.

Mme L. Willommet, municipale, répond de la manière suivante : *La Municipalité peut-elle nous présenter une version actualisée de la pyramide fiscale, intégrant les données les plus récentes disponibles ?* Oui, cela a été fait et ce document sera envoyé aux membres de la commission des finances, qui seront libres de le transmettre au reste de leur groupe en cas d'intérêt. *Quels autres instruments financiers ou indicateurs la Municipalité pourrait-elle mettre à disposition du Conseil communal afin de renforcer la transparence et la compréhension de la situation financière de la ville ?* Les indicateurs usuels tels que le taux d'endettement, le degré d'autofinancement ou la capacité de désendettement sont disponibles sur le portail des finances communales de la Direction générale des affaires institutionnelles et communales (DGAIC), qui offre une vue d'ensemble comparative utile pour situer la Ville de Vevey dans son contexte cantonal. À moyen terme, il est prévu de développer des tableaux de bord financiers, destinés aux services, à la Municipalité et à la commission des finances. Une démarche sera également initiée dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme comptable MCH2 qui vise à améliorer les outils de pilotage.

M. P. Bertschy remercie la Municipalité et le service concerné pour leur réactivité. Cela complètera le document fourni par M. B. Schobinger à la commission des finances.

M. A. Gonthier précise que, contrairement à ce pourrait penser l'introduction de M. P. Bertschy, le groupe da. n'est absolument pas opposé à recevoir des instruments permettant de mieux aborder le budget, notamment une pyramide fiscale.

M. B. Schobinger admet que les indicateurs mentionnés par Mme la Municipale existent ; ils sont fournis chaque année lors de l'examen des comptes. Mais ils ont un défaut, à savoir qu'ils concernent un instant T et sont plutôt rétroactifs sur la situation passée. L'idée est d'avoir des indicateurs qui donnent une vision à 5-10 ans, pour voir dans quelle direction on va. Il a tenté de réaliser cet exercice et l'a communiqué à la commission des finances. Laissons déjà la commission en discuter, avec l'appui de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

13.6 Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Accès proactif aux documents publics de la Commune »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est distribué avec les documents de la séance.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.7 Interpellation de M. Jérôme Christen (VL) et consorts, intitulée « Un centre sportif régional loin de tout, en zone agricole, vraiment ? »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est distribué avec les documents de la séance.

M. J. Christen ajoute que l'interpellation d'un conseiller communal de Blonay – Saint-Légier, à laquelle il fait allusion dans son texte, a depuis reçu une réponse, qui a été débattue devant l'organe délibérant. En substance, la Municipalité fait savoir que ce projet a très peu de chances d'aboutir compte tenu de sa localisation en zone agricole. Toutefois, il ressort de cette réponse que tout le monde semble avoir oublié le rapport Bryois, issu d'un postulat PLR de 2013 et qui s'interrogeait sur les besoins en matière d'infrastructures sportives. Plus étonnant, il apparaît que lorsqu'il a établi son rapport, l'intéressé n'a pas été informé du fait que le Plan directeur communal de Saint-Légier prévoyait une zone sportive à La Veyre Derrey. Il ressort de ce rapport que la Riviera ne manque pas seulement de terrains de sport, mais aussi de bassins de natation, mais également que les besoins en matière de rugby ne sont pas satisfaits. Et contrairement à ce que notre Municipalité a annoncé jusqu'ici, le terrain mis à disposition à Blonay n'est pas une vraie solution. Ses dimensions ne permettent pas d'y disputer des compétitions, mais exclusivement des entraînements. En lien avec le rapport précité, il pose deux questions complémentaires : Pour quelle obscure raison l'auteur du rapport n'a pas eu accès au PDCom qui prévoyait une zone sportive à La Veyre Derrey et est-il exact qu'en 2019, lors de la présentation des plans d'un projet de piscine sous les tennis de La Veyre, le municipal de Saint-Légier responsable du dossier a affirmé que le nouveau plan d'affectation de La Veyre Derrey permettrait la réalisation d'une piscine sous les tennis ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.8 Interpellation de M. Jérôme Christen (VL) interpartis, intitulée « Quelles mesures rapides pour éviter aux VMCV des « sorties de route » et « des dérapages » ? »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est distribué avec les documents de la séance.

M. J. Christen précise que contrairement à ce que mentionne le titre excessivement optimiste, ce texte n'est pas « interpartis » mais soutenu par le groupe Vevey Libre. Il complète son texte par de nouvelles informations abracadabrantesques dont il a eu connaissance au sujet des VMCV et leur politique des ressources humaines. En septembre 2024, la direction a fait savoir au personnel que désormais tous les agents ou agentes de dépôt devront obligatoirement posséder un permis de conduire de catégorie C pour qu'ils puissent manœuvrer des bus à l'intérieur ou à l'extérieur du dépôt et pour les transférer entre le dépôt et l'atelier. Elle annonçait également que le nettoyage des bus serait désormais confié à une entreprise privée. Elle ajoutait qu'elle avait offert aux deux collaborateurs non titulaires d'un permis de catégorie C la possibilité de suivre une formation pour l'obtention de ce permis, entièrement financée par l'entreprise, mais que ces deux personnes, nommément citées dans la communication, avaient renoncé à suivre cette formation, malgré plusieurs sollicitations sur l'importance de cette qualification pour leur poste. La direction ajoutait encore qu'elle avait malgré tout exploré la possibilité d'un reclassement professionnel interne, mais qu'elle n'avait pas trouvé de fonction vacante compatible avec leurs

compétences et qualifications et qu'elle avait dû prendre la décision de se séparer de ces collaborateurs. Ces deux personnes ont saisi le tribunal des prud'hommes et la direction des VMCV a dû faire, le 13 août dernier, un rectificatif avec les deux employés concernés, rectificatif qui laisse songeur. Il s'avère que les deux collaborateurs concernés n'ont pas refusé cette formation. Il est expliqué que la raison de la fin de leurs rapports de travail a été la suppression de leurs postes en raison de la réorganisation du dépôt et que cette situation est entièrement liée à des motifs indépendants de leur volonté. Il s'avère donc que ces agents ont été jetés en pâture auprès de l'ensemble du personnel alors qu'ils n'étaient pas responsables de leur sort. Précisons encore que le personnel de l'entreprise ne dispose pas de permis de catégorie C et que ces deux employés étaient dévoués et efficaces. Ils ont obtenu du tribunal des prud'hommes une grosse indemnisation que devront leur verser les VMCV pour le tort moral subi. Selon des témoignages, depuis la sous-traitance, la propreté des bus s'est détériorée. De plus, la société en question est censée nettoyer les toilettes du funiculaire, qui sont la plupart du temps dans un état pitoyable. La Municipalité peut-elle nous confirmer ces informations, nous renseigner sur le montant de l'indemnisation et nous donner son appréciation ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.9 Interpellation de M. Philippe Herminjard (PLR), intitulée « La technologie embarquée comme aide à la conduite automobile »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est distribué avec les documents de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellateur, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.10 Interpellation de Mme Giuliana De Regibus (PS), intitulée « L'apprentissage en question »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est distribué avec les documents de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

14. Questions, vœux, propositions individuelles

Mme S. Dohr indique que des cyclistes veveysans l'ont abordée pour lui demander pour quelles raisons aucune piste cyclable n'est prévue à l'avenue Nestlé, qui est en cours de réfection.

M. A. Dormond, municipal, répond que les gabarits ne permettent pas de tracer des voies cyclables sur cet axe. En revanche, le tronçon passera à 30km/h l'an prochain, ce qui diminuera l'écart de vitesse entre les différents modes de déplacement et devrait améliorer la sécurité des cyclistes.

M. A. Gonthier rappelle que le Conseil a débattu d'un préavis à ce sujet et qu'un trottoir partagé vélos-piétons est prévu à cet endroit, élargi à 4 mètres. Il ne comprend donc pas très bien la question.

Mme S. Dohr aimerait savoir où en est le projet d'urban skate à la place du 14 Juin, pour lequel elle n'a vu aucune mise à l'enquête ?

Mme L. Willommet, municipale, répond que la mise à l'enquête est prévue prochainement.

Mme S. Dohr remercie pour les informations générales transmises avec les documents de la séance. Elle s'interroge sur la présence des questions dans la rubrique « Dépôts des objets ». Qu'est-ce que cela concerne ?

Mme la Présidente répond que cela concerne les questions qui seraient déjà connues à l'avance et qui pourraient être communiquées avec l'envoi des documents.

M. J.-M. Roduit annonce qu'il déposera, lors de la prochaine séance, une interpellation, estimant que Vevey peut facilement économiser CHF 450'000.- en renonçant à l'ascenseur provisoire qui relierait le quai Maria-Belgia au collège provisoire. Il se dit très souvent sollicité par les gens qui se rendent dans les salles de sport de l'Aviron ou au collège. Cet ascenseur est inutile.

M. P. Butty, au nom des Marchés folkloriques, remercie toutes les personnes qui ont servi le vin le 23 août dernier sous la Grenette. Il semble que la fête était belle. Il espère que toutes et tous participeront à nouveau l'an prochain au service du vin.

M. J. Spieldenner remercie la Municipalité pour le projet SPARK à la place Robin, qui est extrêmement sollicité, très fréquenté, très cosmopolite et multiculturel. Le retour sur investissement semble très bénéfique, raison pour laquelle il encourage la Municipalité de réitérer cette expérience l'année prochaine.

M. P. Bertschy intervient au sujet de la poursuite de la ligne VMCV en direction de Vevey-Corseaux-Plage, en particulier concernant l'arrêt de bus. Le Conseil avait souhaité que celui-ci ne se trouve pas sur le parking de la piscine. Or, les habitants du quartier ont reçu une lettre d'information sur laquelle l'arrêt est tel que prévu initialement.

M. A. Dormond, municipal, répond que les trois arrêts de bus situés sur l'avenue Nestlé sont en cours de montage. Une séance a eu lieu cette semaine avec la DGMR pour définir les conditions précises pour la construction de l'arrêt de bus au terminus. Celui-ci sera sans doute réalisé dans un premier temps de manière provisoire, parce que nous n'aurons pas le temps d'ériger un arrêt définitif d'ici le mois de décembre. Deux variantes sont encore à l'étude, mais on s'achemine plutôt vers une variante comme annoncé, le long de la route cantonale.

M. P. Bertschy revient sur la question des critères relatifs à l'interpellation urgente. En attendant que le règlement du Conseil soit modifié, quels sont les critères qui permettront d'estimer qu'une interpellation est urgente ou pas ?

Mme la Présidente répond que le sujet concernait une manifestation prévue ce week-end. Cela lui semblait donc logique de valider cette interpellation, d'autant plus que plusieurs éléments sont arrivés ces derniers jours et qu'il n'était pas possible de la transmettre il y a deux semaines. Le cas s'est déjà produit sous d'autres présidences, et cela a d'ailleurs été un sujet lors de la précédente séance.

M. L. Cornu s'est récemment rendu au parking Vieille Ville, où il a constaté que les WC sont dorénavant ouverts uniquement du lundi au vendredi entre 7h00 et 16h00 et fermés toute la journée le samedi et le dimanche pour cause de dégradations. Il regrette qu'on subisse plutôt qu'on sévisse.

M. P. Molliat, municipal, prend note de cette question et apportera des réponses le plus rapidement possible.

Mme S. Dohr émet un vœu à l'attention de M. A. Gonthier. Le dernier point à l'ordre du jour parle de questions, vœux, propositions individuelles, non pas d'attaques.

Mme D. von Gunten annonce que les Églantines, lieu de vie pour personnes en situation de handicap, fêtent leurs 75 ans le 13 septembre prochain. Le Fablab, atelier partagé, collabore beaucoup avec cette institution et participera à la manifestation. Elle encourage tout le monde à venir, notamment pour tester le spiropathe géant.

M. B. Schobinger remarque que les travaux de mise aux normes LHand de la gare MVR ont débuté cet été. On a parlé d'un parking souterrain à cet emplacement et d'un mur pour permettre cette construction ultérieurement. Qu'en est-il ?

M. A. Dormond, municipal, répond qu'aucun mur n'est prévu actuellement. En revanche, la Municipalité a confirmé son intérêt à pouvoir déployer un projet de parking souterrain et de bâtiment en surface. Le plan d'affectation nord-ouest, qui sera mis à l'enquête en novembre prochain, a été dimensionné pour permettre l'accueil de cette installation au nord de la gare. Des négociations sont en cours avec les CFF.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22h05.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Marion Houriet
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Annexe (1) : Interpellation intitulée « Vevey : la balle dans le camp des droits humains »

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

**Vevey: la balle dans le camp
des droits humains**

Le 26 août, le groupe décroissance alternatives interpellait la Municipalité par courrier concernant la participation, sur invitation du président du Vevey Riviera Basket, du club Maccabi Tel Aviv à la Zana Cup qui se déroulera du 5 au 7 septembre dans des salles communales, notamment aux Galeries du Rivage.

Nous y avons salué le retrait de la subvention au tournoi par la Municipalité afin de dénoncer cette invitation. Une décision symbolique, qui s'inscrit dans la droite ligne de la déclaration des villes romandes sur la situation humanitaire à Gaza signée par Vevey en juin 2025. Et ceci en adéquation avec les Conventions de Genève dont la Suisse est dépositaire et de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dont elle est signataire, qui lui donnent la responsabilité institutionnelle et morale de dénoncer publiquement les violences, de s'engager contre l'impunité et de réaffirmer un attachement au respect du droit international. Une responsabilité qui nous impose de condamner fermement les crimes du 7 octobre 2023 commis par le Hamas visant les civils israéliens, et la riposte meurtrière d'Israël depuis qui se transforme actuellement en génocide

Les dirigeants du Maccabi Tel Aviv ont publiquement et depuis longtemps affiché leur soutien à la politique guerrière, annexionniste et colonialiste du gouvernement israélien. Cette politique viole le droit international et les droits humains. Et de nombreuses organisations, internationales et israéliennes, la considèrent comme génocidaire depuis 2023. Cette invitation passe donc mal, dans le contexte de la destruction intentionnelle de Gaza, marquée ces derniers mois par l'utilisation de la famine comme arme de guerre, qui vise aveuglément infrastructures et civils, enfants compris.

Il nous semble dès lors que l'accueil d'un club qui s'affiche aux côtés des soldats israéliens en les présentant comme des « héros », qui collabore avec diverses organisations qui promeuvent activement les politiques illégales de colonisation ou qui visent à "normaliser" celles-ci (Organisation sioniste mondiale, Center for Jewish Impact), n'est pas acceptable dans des salles communales, en regard des valeurs affichées par Vevey. Nous réitérons ici notre demande adressée par courrier le 26 août à la Municipalité : d'que celle-ci aille au bout de sa démarche entamée avec le retrait de sa subvention, à savoir, refuser la mise à disposition des salles de sports et des infrastructures communales tant que l'invitation du club Maccabi Tel Aviv reste de vigueur.

Par ailleurs, nous demandons que l'exposition de l'association PANO, actuellement dans les vitrines des Galeries du Rivage, soit maintenue, et ce, malgré le courrier envoyé par la Municipalité à l'association lui sommant de la retirer avant le début des tournois.

Soyons clair: il ne s'agit pas ici de viser des jeunes ou une communauté religieuse. Mais une institution et un projet politique. Pour rappel, l'Afrique du Sud a fait l'objet d'un boycott sportif, dans le cadre de l'opposition internationale à l'apartheid. Celui-ci a touché toutes les équipes et a joué un rôle clé dans la pression internationale exercée sur le régime sud-africain pour mettre fin à

l'apartheid. Aujourd'hui, un boycott du gouvernement Israélien devrait toucher à toutes ses institutions, y compris le sport, tant que le droit international n'est pas respecté.

Dans ce contexte, et en vue du calendrier urgent, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quelles suites la Municipalité donne-t-elle à nos demandes : aller jusqu'au bout de sa démarche et le conditionnement de la mise à disposition des salles de sports et des infrastructures communales au retrait du Club Maccabi du tournoi ?
2. Pourquoi la Municipalité évalue-t-elle comme opportun de retirer l'exposition PANO actuellement aux Galeries du Rivage, et ne pourrait-elle pas envisager de renoncer à cette exigence dans les délais imposés, afin de réaffirmer les valeurs affichées dans la signature de la déclaration des villes romandes sur la situation humanitaire à Gaza ?
3. L'article 11 de la loi sur l'enseignement obligatoire – au nom du quel la municipalité demande le retrait de l'exposition PANO – stipule «Toute forme de propagande politique, religieuse et commerciale est interdite auprès des élèves». Il vise manifestement des attitudes proactives de la part d'enseignants ou d'autres personnes à destination des élèves dans l'enceinte de l'école. Les vitrines des galeries du Rivage qu'elles couvrent sur toute leur longueur constituent donc avant tout une composante de l'environnement de cette salle publique utilisée à diverses fins plutôt que des locaux scolaires. La Municipalité ne comprend-elle dès lors pas que l'invocation de cette disposition pour demander le retrait d'une exposition accrochée depuis le 27 août est abusive et hors contexte, ce d'autant plus qu'elle coïncide avec le début d'un tournoi pour lequel elle a retiré sa subvention en raison de l'invitation d'une équipe pro gouvernement israélien ?

Vevey, le 04 septembre 2025

décroissance alternatives (da.)

Elliott Messeiller